

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3507

présenté par

M. Cadalen, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	180 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	180 000 000	0
TOTAUX	180 000 000	180 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI vise à augmenter considérablement les financements alloués aux droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR).

Au cours des dernières années, l'aide publique au développement française a marqué une évolution d'une approche démographique vers une approche centrée sur les droits. Cette approche a été concrétisée avec l'adoption d'une première stratégie sur les droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) en 2016, la dernière stratégie DSSR en date ayant été lancée pour la période 2023-2027.

Si de réels progrès ont été réalisés au cours des dernières décennies, les enjeux et besoins en matière de DSSR restent considérables. D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, 40% des femmes en âge de procréer vivent dans un pays où les lois restreignent ou refusent le droit à l'avortement. La conséquence concrète, c'est une mise en danger des femmes qui souhaitent accéder à l'IVG. Ainsi, plus de 25 millions d'avortements non sécurisés ont lieu chaque année et représentent une des principales causes de morbidité des femmes. Pendant ce temps en 2023 et toujours selon l'OMS, une femme mourrait toutes les deux minutes pendant la grossesse ou l'accouchement. Cette situation tragique est empreinte d'une profonde inégalité, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud concentrant 83% des décès maternels en 2023 selon l'OMS. Près de 214 millions de femmes dans le monde n'ont pas accès à une contraception efficace. 66% des jeunes n'ont pas de connaissances précises sur la prévention et la transmission du VIH. Les crises telles que la pandémie de COVID-19, l'inflation mais aussi les conflits ou encore les impacts du dérèglement climatique, combinées à la montée des mouvements anti-droits et anti-choix, menacent de remettre en cause ces droits fondamentaux.

En 2021, le Collectif Générations Féministes avait appelé à augmenter les financements de l'aide publique au développement de la France en faveur des droits et santé sexuels et reproductifs. Cet

amendement reprend cette proposition, et propose de porter les financements en faveur des DSSR à hauteur de 200 millions d'euros annuels.

Les règles de recevabilité (imposées par l'article 40 de la Constitution) nous obligent à gager via un transfert de crédits provenant d'un autre programme de la mission. Nous appelons néanmoins le Gouvernement à lever le gage. Contraint par les règles de l'article 40, cet amendement abonde de 180 millions d'euros (en AE et CP) l'action 01 « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement » et réduit de 180 millions d'euros (en AE et CP) l'action 02 "Aide économique et financière bilatérale" du programme 110 « Aide économique et financière au développement ».